

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Municipalité

REPONSE MUNICIPALE N° 3/2014

le 29 octobre 2014

Concerne:

Interpellation de M. Eric Mamin « Panneaux interdit aux chiens ».

Au Conseil communal de 1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2014, M. Eric Mamin (PLR) a demandé à la Municipalité de justifier la récente pose de panneaux interdisant les chiens dans différents endroits du territoire communal, notamment dans les parcs.

Nous rappelons que, sur l'ensemble de la Commune, les chiens doivent être tenus en laisse, hormis à la place des Terreaux et au parc de la Faraz. Ces règles n'étant malheureusement pas respectées par tous les propriétaires de chiens, beaucoup de personnes se rendant dans les parcs, plus particulièrement là où se trouvent des places de jeux, ont sollicité la Municipalité pour qu'elle y interdise les chiens.

Dès lors, les collaborateurs du Secteur parcs & jardins ont été priés de poser des panneaux « interdit aux chiens » uniquement sur les accès des places de jeux, les autres endroits devant comporter la signalétique « tenir en laisse ».

Malheureusement, une confusion a eu lieu et des panneaux d'interdiction aux chiens ont été posés dans l'ensemble des parcs. Après constatation de l'erreur et suite à une visite de M. Mamin au Service de l'urbanisme et des travaux publics, le nécessaire a été fait.

Désormais, les chiens doivent être tenus en laisse dans tous les parcs et sont interdits sur les places de jeux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmanour Dierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 6 octobre 2014 Annexe : Interpellation de M. Eric Mamin

ADM-1410-PAD-rc-CC-Réponse3-2014-Interpellation_Mamin-Panneaux_interdits_aux_chiens.docx



Interpellation à la Municipalité « panneaux interdit aux chiens »

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Plusieurs citoyens propriétaires de chiens et également non propriétaire de chien, m'ont interpellé à propos des panneaux « interdit aux chiens » qui sont apparus entre le 25 et 26 août 2014.

Ceux-ci sont situés dans les secteurs du port, du Parc Roussy, du bain des Dames, etc, soit une douzaine de panneaux supplémentaires.

Les personnes venant visiter notre belle commune et son bord du lac avec leur chien, risquent de ne pas comprendre s'ils peuvent passer ou non dans ce secteur au vu de l'ambiguïté de l'emplacement de ces panneaux.

De plus, nombreux sont ceux qui de par leur localisation nuisent au cachet d'un si bel endroit duquel nous sommes tous si fiers à juste titre.

Je ne vais pas m'allonger sur le fait que certains nouveaux panneaux situés à quelques centimètres de ceux qui sont déjà en place depuis des années ont un double emploi qui frise le ridicule. En effet, ces panneaux sont suffisamment explicites sur le règlement de Police concernant les chiens, sans avoir à y joindre un autre panneau "chien interdit".

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, je vous demande comment vous justifiez la raison d'être de ces panneaux et si vous comptez les laisser en l'état.

En vous remerciant.

Eric Mamin

La Tour-de-Peilz, le 10 septembre 2014